

Thierry Giappiconi • Conservateur en chef de bibliothèque • thierry.giappiconi@fresnes94.fr

# Bibliothèque : une bonne

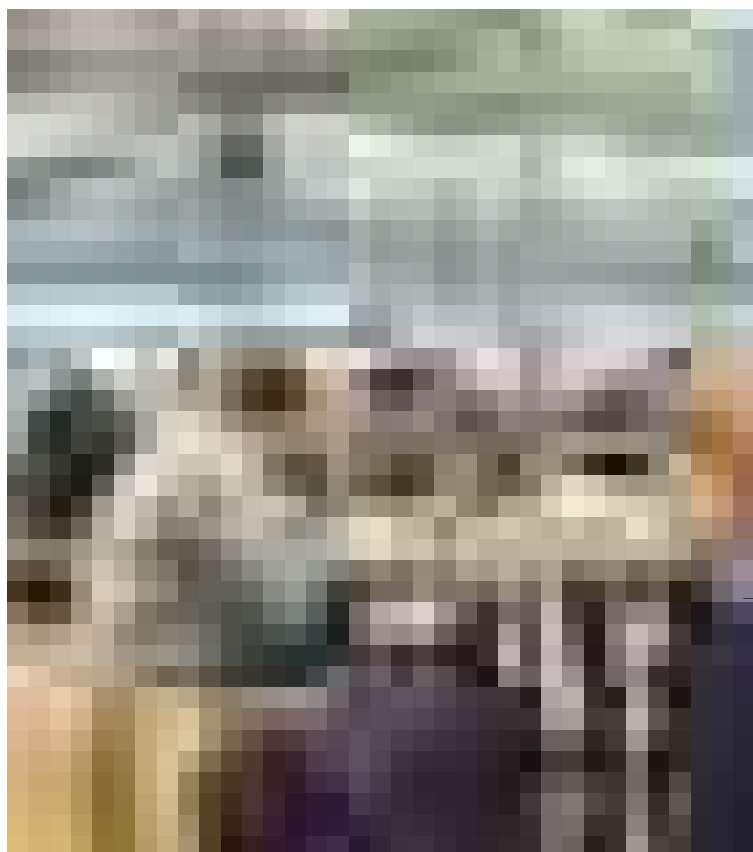
**Lille, Hellemmes, Lomme et Fontaine ont instauré la gratuité dans les bibliothèques. L'occasion de reposer une question trop souvent abordée sous l'angle idéologique, mais peu sous celui de la gestion : les tarifications sont-elles efficaces et efficaces ?**

**S'**agissant de l'efficacité, la norme internationale ISO 11620/Afnor Z48-005 « Information et documentation : indicateurs de performances des bibliothèques », définit un indicateur très classique, applicable à toutes les bibliothèques. Il s'agit du « coût par usager », dont le calcul est « *le montant total des dépenses ordinaires [ou dépenses de fonctionnement] de la bibliothèque au cours d'une année budgétaire entière, divisé par le nombre d'usagers* ».

Il est possible de comparer ce coût à coût moyen, établi à partir des dépenses de fonctionnement prises en compte par le concours particulier en faveur des bibliothèques municipales, qui comprennent les dépenses directes d'achat de livres, périodiques et autres documents, les dépenses de reliure et de fournitures diverses, sans oublier, bien entendu, l'essentiel : les dépenses de personnel, charges sociales comprises. Ce rapport généralement rempli par le service financier de la collectivité et certifié par le TPG constitue une référence fiable.

## Les recettes des tarifications sont marginales

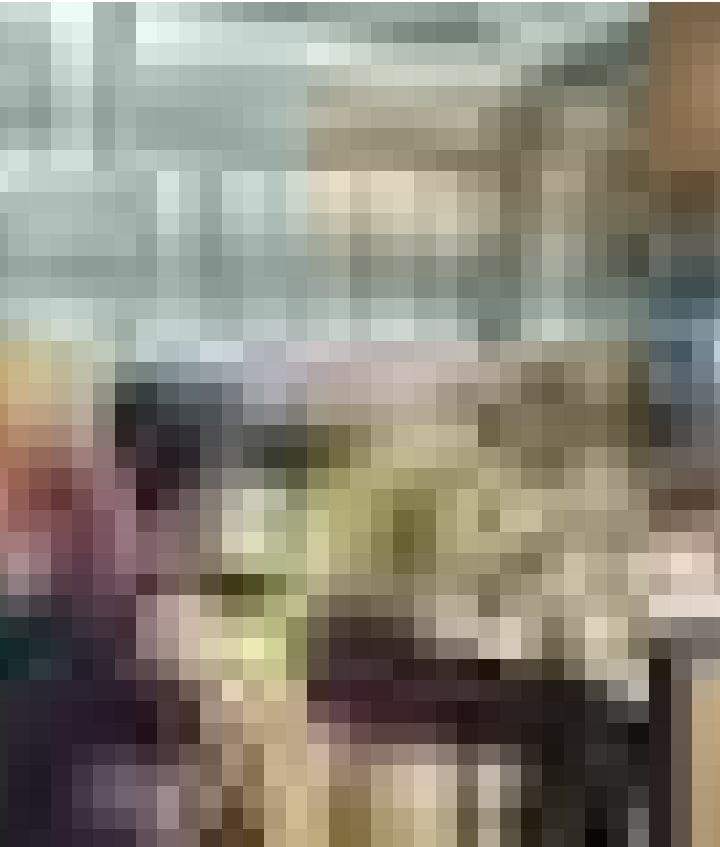
Quelques simples projections permettent d'évaluer ex-ante les conséquences probables d'une tarification. Si, comme tel est généralement le cas, l'on soustrait les enfants – qui constituent autour de la moitié des usages inscrits – et si l'on applique les différentes pratiques



## ET SI LES COLLECTIVITÉS LOCALES SE LEURS BIBLIOTHÈQUES ?

Les collectivités locales qui, par leur proximité pratique au quotidien l'interaction des politiques publiques locales, sont-elles obligées de laisser vivre leurs bibliothèques selon des valeurs de plus en plus improbables définies par la nomenclature culturelle ? Est-il notamment bien nécessaire de reproduire localement la division, voire l'opposition, entre culture et éducation, chère aux ministères éponymes, en subordonnant l'action des bibliothèques à des DAC, copies conformes des DRAC ? Rêvons un peu : imaginons, au contraire, qu'une région décide de créer un « Service commun de la documentation » afin de mutualiser et d'harmoniser de façon complémentaire l'action des bibliothèques publiques et universitaires, des centres de documentation des lycées et collèges, des bibliothèques centres documentaires des écoles, des fonds d'archives et de société savantes, ainsi que des centres de documenta-

# gestion... par la gratuité ?



## BIBLIOTHÈQUE GRATUITE : LES INSCRIPTIONS ONT DOUBLÉ !

À Fontaine (Isère), le résultat est d'ores et déjà impressionnant : « *Le nombre d'inscriptions à la bibliothèque a doublé entre janvier 2006 (date de la gratuité) et janvier 2007* » note Véronique Parmentier, la directrice, ajoutant que les adhésions des habitants ne représentaient que 1 à 2 % des recettes de fonctionnement. Édouard Schoene, conseiller délégué aux équipements culturels, rappelle que « *conformément aux recommandations du manifeste de l'Unesco (1994), la bibliothèque municipale doit permettre l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour favoriser l'indépendance intellectuelle de chaque individu, son épanouissement, son éducation tout au long de sa vie ainsi que l'exercice de sa citoyenneté* ». Véronique Parmentier a effectué une veille et constaté que les villes qui se sont lancées dans la gratuité ont vu leur nombre de lecteurs augmenter. Celles qui sont ensuite repassées au payant ont vu le nombre de lecteurs diminuer à nouveau...

veronique.parmentier@fontaine38.fr.

## RÉAPPROPRIAIENT

tion administrative de la région, des départements et des communes au service de l'ensemble des politiques publiques régionales : formation initiale et continue, et par conséquent emploi, insertion sociale, développement économique ? Imaginons encore que, par une politique de formation des personnels et d'harmonisation des équipements, elle favorise le développement partagé des ressources documentaires, la création de services communs, la définition d'une action culturelle cohérente avec la nature des établissements et de leurs missions, ni redondante avec d'autres actions publiques, ni concurrentielle avec le secteur privé ?

En d'autres termes, et si le meilleur choix de gestion était tout simplement que les collectivités locales se réapproprient leurs bibliothèques ?

résultant d'une tarification sur l'inscription des administrés (dissuasion pure et simple des publics les plus précaires, usage d'une seule carte pour plusieurs personnes, etc.), l'on constate alors que, rapportées aux dépenses de personnel, les recettes des tarifications sont marginales. Elles entraînent, en outre, des frais de gestion (temps de traitement des recettes ou de l'examen des documents susceptibles d'obtenir une exemption, paiement des régies de recette, etc.), qu'il convient de déduire des recettes, et qui le plus souvent les dépassent... En bref, la tarification n'allège pas de façon significative la charge de la collectivité, mais elle réduit, en revanche, le nombre des bénéficiaires d'un service dont le coût de fonctionnement demeure constant.

**LES TARIFICATIONS  
PROCÈDENT  
DE L'ENCHAÎNEMENT  
DE MESURES SUCCESSIVES  
ET CONJONCTURELLES  
JAMAIS RÉEXAMINÉES**

## Améliorer les performances

Plutôt que de sacrifier ainsi l'efficacité aux ressources, il serait plus profitable de rechercher l'optimisation des ●●●

... moyens. Est-il bien raisonnable que l'on perde du temps à faire du catalogage ou à bricoler des notices récupérées, alors que la BnF fournit désormais gratuitement, et en ligne, toutes les données nécessaires à la constitution d'un catalogue local ? Est-il sérieux de concevoir des bâtiments sans trop se soucier de la relation entre configuration des espaces et des services et coûts de fonctionnement ? N'est-il pas temps d'automatiser la circulation des documents, en tirant parti des opportunités offertes par les systèmes de type RFID. Certes, ces mesures pourraient appeler quelques investissements. Mais ces derniers ne sont pas alors à fonds perdus. Ils contribuent à une rationalisation de la gestion visant, par exemple, à ouvrir plus largement au public et à confier l'accueil à du personnel qualifié, à dépenses de fonctionnement constantes. Il est ainsi possible qu'une bibliothèque dont les services sont gratuits obtienne des performances meilleures en matière d'heures d'ouverture et de taux d'usagers actifs, pour un coût par usager inférieur à la moyenne nationale.

### L'objectif des tarifications

Dans le domaine de l'efficacité, la question est tout d'abord de savoir quel est l'objectif de ces tarifications. La chose est si malaisée qu'il est permis de penser qu'en dehors des positionnements idéologiques, et à ce titre rarement évalués, du type « le paiement responsabilise », ou de stratégies visant à limiter le bénéfice d'un accès sans contrepartie aux administrés d'une autre collectivité, les tarifications procèdent le plus souvent d'un malentendu, voire de l'enchaînement de mesures successives et conjoncturelles jamais réexaminées. La jungle de la tarification des divers types de supports et les services constitue le témoignage le plus visible de ces incohérences. La

### ET SI LES ÉCONOMIES DÉMARRAIENT PAR LA CULTURE ?

Depuis 2004, le baromètre BVA/Institut Paul Delouvrier sur « Les services publics vus par leurs usagers » permet, tous les six mois, de mieux sonder la satisfaction des Français et les attentes des usagers, en vue de « stimuler la modernisation de l'action publique ». On peut trouver sur le Net ce dernier sondage ou sa synthèse.

Quand on demande aux Français « Parmi les domaines suivants d'intervention de l'État, sur lesquels les pouvoirs publics devraient-ils faire porter prioritairement leur effort ? », seuls 5 % d'entre eux citent la culture (6 % en 2005). À titre de comparaison, l'éducation est une priorité pour 42 % des citations. Retrouvez l'intégralité de ce texte sur [www.territorial.fr](http://www.territorial.fr), rubrique « réseaux » puis lettre d'information culture du 15 janvier 2007.

question devient alors de savoir pourquoi, à la différence des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Scandinavie – pays où les préoccupations de gestion ne sont pas, que nous sachions, interdites de cité... – les tarifications sont devenues si courantes en France.

Il est à craindre que la vraie raison en soit le désintérêt pour un service que l'on en est progressivement venu à considérer comme marginal vis-à-vis des enjeux majeurs des politiques publiques locales, au bénéfice d'une vision abstraitement « culturelle » et consumériste de l'institution.

La question de la gratuité des bibliothèques serait-elle l'arbre qui cache la forêt ? ■

## DOC DOC

#### Pour aller plus loin sur le sujet :

- Organisation internationale de normalisation, ISO 2789, Information et documentation : Statistiques internationales de bibliothèques, quatrième édition, 2006 (F).
- *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*, Giappiconi Thierry, préf. de Jacques Bourdon, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2001 (Collection Bibliothèques, ISSN 0184-0886).



#### Pour débattre :

La liste de discussion « Documentation ». Pour vous abonner [www.territorial.fr](http://www.territorial.fr), rubrique « réseaux ».

Biblio-Fr : <http://biblio-fr.info.unicaen.fr/>

ADBS : <http://listes.adbs.fr/sympa/info/adbs-info>